

M. Lebecq Xavier N° de sociétaire : 16775673

AVIS D'ÉCHÉANCE 2024

M. LEBECQ XAVIER 1 RUE DE LA FONTAINE ST RIEUL 60300 SENLIS

VOS CONTRATS

Nous bénéficions de votre confiance depuis le 21/09/2020

VOTRE POINT D'ACCUEIL

226 RUE DES DROITS DE L HOMME 60740 ST MAXIMIN

VOS CONTACTS

Internet

macif.fr ou application mobile

Courrier

MACIF - Service Client Contrat CS 50000 - 79079 Niort Cedex 9

Téléphone

09 69 39 49 49 (appel non surtaxé) Du lundi au vendredi 8h-20h Le samedi 9h-17h

Si vous êtes sourd ou malentendant :

macif.fr/sourds-malentendants Sourdline par webcam, tchat ou LPC



Si vous êtes aveugle ou malvoyant :

HandiCaPZéro au 0800 39 39 51 Service et appel gratuits Possibilité de recevoir toute documentation en caractères agrandis et en braille



Cher Sociétaire,

L'année 2023 nous a collectivement durement éprouvés : plus de 100 000 sociétaires ont été victimes des intempéries.

Les sécheresses, les tempêtes, les inondations et les tremblements de terre constituent autant d'épreuves à affronter avec le changement climatique. Pour la Macif en 2023, ces sinistres climatiques ont représenté un coût de 400 millions d'euros.

Soucieuse de l'accompagnement et de la protection dans la durée de l'ensemble de ses sociétaires, la Macif doit tenir compte de l'ampleur des derniers événements et adapter ses tarifs, qui restent parmi les plus accessibles du marché.

Il est important de préserver les équilibres économiques de la mutuelle d'assurance pour garantir la meilleure protection de chacun face aux événements climatiques et aux aléas de la vie, grâce à notre modèle solidaire, sans actionnaires à rémunérer.

Nous poursuivons notre engagement avec :

- Une nouvelle fois, un maintien des tarifs pour notre offre dédiée aux étudiants et apprentis :
- Le service Macif Solidarité Coups Durs et nos dispositifs de solidarité fonds de solidarité, fonds d'action sociale⁽¹⁾, prestation solidarité chômage⁽²⁾ - qui permettent un accompagnement et une aide personnalisés selon les besoins de chacun, avec un soutien de plus de 7 millions d'euros en 2023;
- Le programme Macif Avantages, qui permet à nos sociétaires de bénéficier de tarifs négociés auprès de 180 marques partenaires, pour réaliser des économies au quotidien⁽³⁾;
- Le parrainage de vos proches : en leur faisant rejoindre la Macif, vous pouvez bénéficier d'une remise sur vos cotisations d'assurance allant jusqu'à 90 €(4).

Par ailleurs et pour votre information, une nouvelle réglementation supprime la carte verte pour les véhicules immatriculés soumis à obligation d'assurance. Elle n'est donc plus nécessaire et ne sera plus envoyée (sauf cas particuliers). Votre plaque d'immatriculation permettra désormais de vérifier que votre véhicule est bien assuré.

Mutualiste, solidaire et engagée depuis plus de 60 ans, la Macif vous accompagne, au plus près de vos besoins, pour protéger le présent et permettre l'avenir.

Salutations mutualistes,

Jean-Louis Grosse-Delasalle Président

Jean-Philippe Dogneton Directeur général

- (1) Après étude du dossier. Fonds de Solidarité Macif réservé aux titulaires de contrats assurés par la Macif. Fonds d'Action Sociale réservé aux adhérents d'Apivia Macif Mutuelle.
- (2) Soumis à conditions et non rétroactif
- (3) Offres soumises à conditions et réservées aux sociétaires de la Macif, hors personnes morales.
- (4) Sous Conditions.

Simplifiez vos démarches avec macif.fr et l'application Macif

- Choisissez un avis d'échéance électronique : en quelques clics depuis votre Espace Assurance sur macif.fr ou l'application mobile, et bénéficiez de 5 années d'archivage
- Payez en ligne vos cotisations d'assurance Auto, Moto, Habitation et Prévoyance
- Consultez vos contrats, téléchargez vos attestations
- Déclarez vos sinistres Auto et Habitation
- Géolocalisez le garage agréé le plus proche
- Prenez rendez-vous dans l'une de nos agences







M. Lebecq Xavier

N° de sociétaire : 16775673

Vos contrats en date du 28/01/2024

Les nouvelles souscriptions, modifications ou résiliations de vos contrats réalisées après cette date ne figurent pas sur cet avis d'échéance.

VOS CONTRATS

Le cas échéant, vous recevrez par voie électronique ou postale, les conditions particulières et la nouvelle cotisation à régler prenant en compte ces changements.

Nous vous invitons à vous reporter aux conditions générales et particulières de chacun de vos contrats pour connaître en détail le contenu de vos garanties.

Si vous relevez une inexactitude dans votre situation, merci de nous contacter.

Vous avez des questions ? Rendez-vous sur macif.fr rubrique « une question ».



VOTRE DEUX ROUES

Harley Davidson Dyna n° EK-700-DA

e conducteur principal est M. Xavier Lebecq Formule Economique (incluant l'assistance) Vous bénéficiez d'un bonus de 50%

Cotisation TTC 217,30 € Dont taxes 52,33 €

Pour information, la cotisation de référence est de 311,62 € (art. 2 de l'annexe à l'art. A121-1 du Code des assurances)



Vous n'avez pas souscrit l'option Assistance panne 0km. Savez-vous que sans cette option vous n'êtes pas couvert en cas de panne devant chez vous et que les frais de dépannage/remorquage de votre véhicule seront à votre charge ? Besoin d'informations complémentaires? Prenez contact avec votre conseiller Macif.



VOTRE HABITATION

Résidence principale de 7 pièces : (60) SENLIS

Formule Protectrice (Multirisques incluant l'assistance) Votre mobilier est couvert à hauteur de 55673 € Dont 13005 € pour vos objets précieux

Vous avez choisi la garantie optionnelle suivante :

Biens extérieurs

Valeur de l'indice IRL retenu : 137,26 au 4ème trimestre 2022 (base 100 au 4ème trimestre 1998)



Si vous avez apporté des modifications à votre logement (aménagement d'une annexe ou d'un garage, achat de mobilier, construction d'une piscine ...), prenez contact avec votre conseiller Macif.



VOTRE BIEN IMMOBILIER

Maison ou appartement loué: 1 RUE FERNANDO PESSOA (95) GONESSE

La valeur de l'indice au 1er janvier 2024 est de 1153,70

Cotisation TTC 104,00 € Dont taxes 15,10 € Dont catastrophes naturelles 9,38 €

Franchise 144 €

Cotisation TTC 572.26 €

Dont taxes 60.00 € Dont catastrophes naturelles 51,13 €

Franchise 130 €



M. Lebecq Xavier N° de sociétaire : 16775673

VOS CONTRATS



VOTRE PRÉVOYANCE

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

Option 6 - Essentielle

Vous bénéficiez des garanties suivantes :

Cotisation TTC 79,74 € Dont taxes 6,59 €

- Une protection pour toute la famille en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident domestique, au volant de votre véhicule ou dans le cadre de vos loisirs
- Une assistance aux personnes, lors de vos déplacements en France ou à l'étranger
- Une assistance à domicile en cas d'accident

La valeur de l'unité de compte au 1er janvier 2024 est de 383 €



M. Lebecq Xavier N° de sociétaire : 16775673

VOTRE SYNTHÈSE

Synthèse de vos contrats à la date du 28 janvier 2024

Cotisations annuelles TTC

992,96 €

_		
878	VOTRE DEUX ROUES Harley Davidson Dyna n° EK-700-DA	217,30 €
	VOTRE HABITATION Résidence principale de 7 pièces : (60) SENLIS	572,26 €
	VOTRE BIEN IMMOBILIER Maison ou appartement loué : 1 RUE FERNANDO PESSOA (95) GONESSE	104,00 €
	VOTRE PRÉVOYANCE Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)	79,74 €
	Contribution solidarité victimes terrorisme infractions Frais d'échéance	11,80 € 7,86 €

Total des cotisations pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025

Si vous avez modifié vos contrats depuis le 28/01/2024, reportez-vous à votre nouvelle situation comptable.

Votre échéancier à compter du 1er avril					
Informations sur votre mandat de prélèvement SEPA	10 avril	2024	82.71 €		
Nom du créancier : MACIF Identifiant du créancier : FR66ZZZ110663 Référence Unique de Mandat : MA7047812269	10 mai 10 juin	2024 2024 2024 2024	82,75 € 82,75 € 82,75 €		
Conformément à votre demande, vos cotisations seront prélevées sur le compte suivant : Numéro du compte : FR76 3000 4009 5400 0XXX XX30 592 Banque : BNPPARB GONESSE	10 juillet 12 août 10 septembre 10 octobre 12 novembre 10 décembre	2024 2024 2024 2024 2024	82,75 € 82,75 € 82,75 € 82,75 € 82,75 €		
Titulaire du compte : MR XAVIER LEBECQ Nous vous invitons à rester attentif à l'approvisionnement de ce compte. Merci de nous contacter si les informations ci-dessus sont inexactes.	10 janvier 10 février 10 mars	2025 2025 2025	82,75 € 82,75 € 82,75 €		



M. Lebecq Xavier

N° de sociétaire : 16775673

DES QUESTIONS SUR VOTRE AVIS D'ECHEANCE?

Qu'est-ce que la cotisation pour la « contribution solidarité victimes terrorisme infractions » ?

C'est une contribution obligatoire dont le montant est fixé chaque année par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Pourquoi une cotisation « catastrophes naturelles » et quelles franchises me seront appliquées ?

Cette garantie obligatoire a été instituée par la loi du 13/07/1982 pour couvrir les événements naturels d'ampleur exceptionnelle, reconnus par un arrêté interministériel.

Franchises légales applicables au 01/01/2024 (sous réserve d'une modification réglementaire des franchises)		
Véhicule	- A usage non professionnel : 380 €	
	- A usage professionnel : 380 € ou franchise du contrat si > à 380 €	
Habitation	380 € ou 1520 € en sécheresse	

Quel délai pour agir en cas de sinistre sécheresse ?

Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier assuré à la Macif : pour les sinistres mettant en jeu un contrat souscrit ou renouvelé postérieurement au 29.12.2021, la loi a porté de 2 à 5 ans le délai pour solliciter l'indemnisation de vos dommages résultant de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse-réhydratation des sols (loi du 28/12/2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles). Ce nouveau délai de prescription court à compter de l'événement qui y donne naissance. Retrouvez les causes d'interruption de la prescription dans vos conditions générales.

Les frais d'échéance : à quoi ca sert ?

Ces frais sont forfaitaires et destinés à couvrir des dépenses générées par l'appel de cotisation.

Les frais de fractionnement

Vous avez choisi de payer votre cotisation en 12 fois. Pour compenser ce règlement en différé, celle-ci est majorée de 2,2% (taux révisable annuellement). Le montant indiqué sur votre avis d'échéance en tient compte.

AUTRES INFORMATIONS

Reconduction et résiliation de votre (vos) contrat(s) souscrit(s) en dehors de toute activité professionnelle

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Il prévoit que vous pouvez le résilier jusqu'au dernier jour de février. Toutefois, si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi.

Pour les contrats d'assurance de dommages incluant une garantie de responsabilité civile automobile ou de responsabilité civile du locataire, vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

Pour les autres contrats d'assurance de dommages : assurance multirisques habitation du propriétaire, du copropriétaire, assurance du propriétaire non occupant, du copropriétaire non occupant, ainsi que pour les contrats Garantie Accident et Responsabilité civile vie privée, vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part.

Votre demande (non reconduction ou résiliation) doit nous être adressée par voie électronique, postale ou en effectuant une déclaration auprès d'un de nos conseillers.

Libre choix du réparateur

En cas de dommage causé à un véhicule terrestre à moteur et garanti par votre contrat d'assurance, vous pouvez choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir (article L. 211-5-1 du Code des assurances).

Données personnelles

Pour rappel, toutes les précisions sur la protection de vos données à caractère personnel traitées par la Macif et les droits dont vous disposez sur celles-ci sont accessibles dans la rubrique données personnelles sur notre site : www.macif.fr/assurance/particuliers/donnees-personnelles.

Gestion des réclamations et modifications liées au mandat SEPA

Les demandes de modification et révocation du mandat ainsi que les réclamations relatives au prélèvement SEPA devront être adressées à Macif, Service Client Contrat, 79079 NIORT CEDEX 9.